

 **Le Crotoy Préservé et Authentique**

 ***Association régie par la loi du 1er juillet 1901***

 Le Crotoy, le 12 mars 2020

**CR LCPA de la réunion du 9 mars 2020 en Sous-Préfecture sur les travaux à venir du centre conchylicole du Crotoy**

Présents :
- M. Philippe Fournier-Montgieux - Sous-Préfet d’Abbeville
- M. Xavier Bertouille - Bureau du développement économique et de l’aménagement du territoire
- M. Pascal Devilly – DDTM 80 Service territorial de la Picardie maritime
- M. Paulin Leconte – Comité Régional Conchylicole NMN
- M. Thierry Bizet – Syndicat Mixte Baie de Somme Directeur adjoint de l'Aménagement
- M. Jean-Claude Steil – Président de LCPA
- M. Jean-Claude Chamaillard – Secrétaire de LCPA

**Objet de la réunion : Présentation du projet des nouveaux bacs décanteurs**

M. le Sous-Préfet a d’abord expliqué qu’il s’est rendu sur le site du centre conchylicole avec Mme Muriel Nguyen - Préfète de la Somme.
Puis il a fait part que cette visite s’inscrivait dans la recherche de solutions pour contrer toutes les pollutions au niveau de la Baie de Somme notamment le rejet du centre conchylicole mais aussi des rivières entourant le Crotoy polluées par le mauvais assainissement de certains campings et autres établissements.

M. Steil a expliqué à l’assemblée comment LCPA s’est trouvé impliqué dans le dossier centre conchylicole en prenant le relais du Collectif des riverains qui avait fait une pétition contre les odeurs.

Depuis 2015, LCPA suit l’évolution de la pollution olfactive et bactérienne sur le rejet de la plage et profite de l’occasion pour distribuer 2 photos aériennes de l’étendu de l’écoulement et parle également de la concentration en bactéries coliformes et entérocoques. Les analyses ont été envoyées par Email à Monsieur Bertouille le lendemain.

M. Leconte a évoqué la différence des résultats entre le départ de l’eau du CC et la sortie du rejet sur l’Estran et notamment le problème rencontré avec le fossé communal et le marais.
Concernant les odeurs le SMBS a missionné un bureau d’étude qui s’est orienté vers la conception du fossé et a proposé une solution de reboucher les fossés en fin de chantier.

Toutefois, M. Leconte reconnait que l’eau qui doit sortir des 14 ateliers doit être propre ce qui n’est pas toujours le cas actuellement malgré un prélavage des moules au moment de la récolte sur le lieu d’élevage en mer.

Avant lancement des travaux, la difficulté est de concevoir et de dimensionner un bac de décantation performant.
C’est pourquoi, deux solutions différentes seront expérimentées dans deux ateliers différents afin de définir le décanteur le plus adapté et performant.

 **L’une est un décanteur vertical et l’autre un décanteur horizontal** (Voir croquis joints).

Le problème à prendre en compte est le traitement des boues.

Les 2 ateliers seront en service fin mars 2020 au début de la saison de ramassage des moules.

Un bureau d’étude analysera la qualité de l’eau à l’entrée et la sortie des décanteurs.

Le choix du modèle du décanteur sera fait à l’été 2020 par la DDTM, le syndicat Mixte, la sous-Préfecture et le nouveau GIE des mytiliculteurs, présidé par MM Bruno Vallé et Guillaume Delaby, GIE qui a la volonté de travailler tous ensemble.

L’ensemble du projet de transformation des fossés du Centre conchylicole et de son pourtour a pour but essentiellement d’isoler de toutes influences des réseaux extérieurs le CC (fossé le long de la route d’arrivée du Crotoy). Ce qui selon l’étude rendra les eaux de rinçage et d’écoulement propres en évitant les contaminations externes.

L’exécution des travaux définitifs se fera à parti de la fin de la saison des moules 2020 pour un démarrage avec le nouvel équipement en mars 2021. LCPA continuera d’effectuer des analyses au cours de 2020 et 2021 pour suivre l’évolution du rejet et de l’amélioration du système.

Le financement de la phase expérimentale est assuré pour un coût de 47597€ par le Comité Régional Conchylicole NMN dont 17 800€ par l’Europe et 17 800 € par la Région. Le coût de l’opération global s’élève à 500 000€ financé en grande partie par le Syndicat Mixte Baie de Somme.

M. le Sous-Préfet qui reconnait le bon travail de LCPA sur ce dossier, souhaiterait que LCPA s’engage à communiquer aux Crotellois l’information sur ce qui sera fait pour résoudre le problème de mauvaises odeurs notamment lors de son Assemblée Générale du 4 avril 2020.

De son côté, M. Leconte s’engage à communiquer le maximum d’informations pour l’AG et de faire visiter à LCPA les 2 ateliers avec les décanteurs modifiés avant fin mars.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme qui a la responsabilité du contrôle jusqu’à la fin des travaux du centre conchylicole, devra s’assurer du bon fonctionnement du centre conchylicole en terme de qualité des eaux de rejet sur l’Estran.

 **A la suite de la réception des travaux menés par le Syndicat mixte Baie de Somme, la gestion du centre conchylicole sera assurée par le GIE des mytiliculteurs qui en aura toute la responsabilité.**

 **Jean-Claude STEIL Jean-Claude CHAMAILLARD
 Président de LCPA Secrétaire Général**